

7. Promouvoir une interaction multisectorielle plus poussée entre les journalistes de l'Asie-Pacifique et les intervenants des milieux juridique, universitaire et gouvernemental, des organisations multilatérales et des collectivités locales.

8. Soutenir des programmes de formation en journalisme qui encouragent les bonnes pratiques journalistiques et/ou des ateliers destinés aux gouvernements et aux juristes concernant les lois sur la diffamation, l'outrage au tribunal et la liberté de la presse.

9. Adopter une approche tactique qui privilégie une approche plus spécifique et ponctuelle. Cette méthode ménagerait les sensibilités culturelles et exploiterait l'ambiguïté permise par divers gouvernements dans la région de l'Asie-Pacifique.

10. Encourager les ambassades du Canada à donner plus d'importance à la question des journalistes en danger et à agir plus rapidement à la suite des alertes données par l'International Freedom of Expression Exchange.

11. Encourager les écoles de journalisme canadiennes à exploiter explicitement des réseaux en Asie-Pacifique par des méthodes comme les échanges et la formation de journalistes d'enquête asiatiques au Canada.

12. Appuyer la création de cadres institutionnels régionaux, particulièrement l'APEC, pour améliorer plus systématiquement l'accès des médias par le recours à des séances quotidiennes d'information, et le développement de centres des médias.

13. Encourager les activités officielles (du service diplomatique) et non officielles (des médias) sur le terrain en Asie-Pacifique.

DIVERS

SÉCURITÉ ET STABILITÉ

Même si aucune nation ne nierait ouvertement les vertus de la modération, de la tolérance et le respect de la primauté du droit, le Canada a particulièrement bien réussi (jusqu'ici) à illustrer ces valeurs. Bien qu'il n'ait pas le monopole de l'éthique et des valeurs, son adhésion nationale à ces valeurs (mines antipersonnel, prolifération des armes) donne l'exemple, encourage d'autres pays à faire de même et établit publiquement une norme sur laquelle il peut fonder sa réaction face à des mesures répréhensibles prises dans des pays moins démocratiques de l'Asie-Pacifique.

Compte tenu de la priorité que la politique étrangère accorde à la prospérité, à la sécurité et à la justice, le Canada a intérêt à ce que la stabilité et la sécurité règnent en Asie-Pacifique, sous réserve, toutefois, que la sécurité et la stabilité ne soient pas des fins en soi. Elles ne doivent pas être assurées aux dépens des droits fondamentaux de la personne ni de la santé des gens et de l'environnement de la région.